

Face à la multiplication des épisodes de canicule, l'OPPBTP, accompagné de l'ensemble des acteurs de la branche, recense l'ensemble des arrêtés préfectoraux afin de faciliter l'accès à l'information

En moins de deux mois, la France a connu trois épisodes caniculaires successifs, illustrant une nouvelle réalité climatique à laquelle les entreprises du bâtiment et des travaux publics doivent désormais s'adapter. Modification des horaires, suspension temporaire des chantiers, renforcement des mesures de prévention : les décisions doivent être prises rapidement pour protéger les salariés tout en assurant la continuité de l'activité lorsque les conditions le permettent.

Pour accompagner les entreprises face à cette évolution, l'OPPBTP, en partenariat avec les acteurs des branches Bâtiment et Travaux Publics et le soutien de la Direction Générale du Travail (DGT), met à disposition un inventaire département par département des arrêtés préfectoraux, alimenté et actualisé en temps réel.

Accessible gratuitement sur PreventionBTP.fr, cet inventaire permet d'identifier immédiatement les territoires concernés par des mesures spécifiques liées aux fortes chaleurs.

Une réponse à un besoin exprimé par les entreprises

Les derniers épisodes de canicule ont mis en évidence une difficulté récurrente : si les préfets peuvent adapter localement les horaires de travail ou restreindre certaines activités lorsque les conditions météorologiques deviennent dangereuses, ces informations restent diffusées département par département, sans point d'entrée unique.

Pour les entreprises intervenant sur plusieurs territoires ou souhaitant connaître rapidement les mesures applicables, la recherche de ces arrêtés peut rapidement devenir complexe. Il faut consulter les recueils des actes administratifs des préfectures, vérifier les éventuelles décisions communales et suivre l'évolution des vigilances météorologiques, autant d'informations qui évoluent parfois plusieurs fois.

Cet inventaire répond à cette attente en centralisant ces informations sur [une page](#), mise à jour au fil des décisions prises par les préfectures. Les entreprises disposent ainsi d'une vision claire et immédiate des mesures applicables pour adapter l'organisation de leurs chantiers en toute sécurité.

Ce travail se poursuivra tout au long de l'été grâce à la mobilisation des équipes de l'OPPBTP.

Un outil pour anticiper et agir

Au-delà des arrêtés préfectoraux, cette information s'inscrit dans une démarche plus globale d'accompagnement des entreprises face aux risques liés aux fortes chaleurs.

Depuis l'évolution de la réglementation, la prévention du risque chaleur a pris une nouvelle dimension. La canicule est désormais reconnue comme une intempérie pouvant conduire, sous certaines conditions, à l'arrêt d'un chantier et à une indemnisation via le régime du chômage intempéries. Dans le même temps, les employeurs doivent intégrer ce risque dans leur évaluation des risques professionnels et adapter leur organisation dès les premiers niveaux de vigilance météorologique.

Cet espace dédié constitue ainsi un véritable outil d'aide à la décision, en complément des recommandations techniques et réglementaires proposées par l'OPPBTP.

« Les épisodes de fortes chaleurs ne sont plus exceptionnels. Ils imposent une nouvelle façon d'organiser les chantiers et de piloter la prévention. Avec cet inventaire, nous souhaitons permettre aux entreprises d'accéder rapidement à une information fiable et actualisée afin qu'elles puissent prendre les bonnes décisions au bon moment pour protéger leurs salariés. »

Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP

Adopter les bons réflexes dès les premiers signes de chaleur

Au-delà du suivi des arrêtés préfectoraux, la prévention reste la première protection contre les risques liés aux fortes chaleurs. Les entreprises sont invitées à anticiper les épisodes caniculaires en consultant quotidiennement les niveaux de vigilance de Météo-France et en adaptant l'organisation des chantiers dès les premiers seuils d'alerte : avancer les horaires de travail, renforcer les temps de pause, limiter les efforts physiques aux heures les plus chaudes, aménager des zones d'ombre ou des espaces rafraîchis et garantir un accès permanent à de l'eau potable fraîche. Les employeurs doivent également intégrer le risque « fortes chaleurs » dans leur document unique d'évaluation des risques (DUERP), sensibiliser les équipes aux signes d'alerte (déshydratation, épuisement, coup de chaleur) et s'assurer que chacun connaît les conduites à tenir. En période de canicule, la prévention repose avant tout sur l'anticipation et l'adaptation des conditions de travail afin de préserver la santé et la sécurité des compagnons sur les chantiers.

Un été qui n'est pas terminé

Si ce troisième épisode caniculaire s'achève progressivement, les prévisions rappellent que d'autres vagues de chaleur peuvent encore survenir au cours de l'été.

En anticipation de nouveaux épisodes, l'OPPBTP met à disposition des entreprises, sur PreventionBTP.fr, l'ensemble des ressources nécessaires pour préparer leurs chantiers : liste complète des arrêtés préfectoraux mise à jour en temps réel (lorsqu'ils existent), décryptage de la réglementation, modalités du chômage intempéries, outils d'aide à l'évaluation des risques, guides pratiques, affiches de prévention et recommandations pour adapter l'organisation du travail.

Parce que les fortes chaleurs s'installent durablement dans le quotidien des chantiers, l'information et l'anticipation constituent aujourd'hui les premiers leviers de prévention.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 13 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

